

PROCÈS-VERBAL de la réunion du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine tenue le 29 septembre 2015, à 11 heures, à l'Hôtel des Commandants de Gaspé, dans la MRC de La Côte-de-Gaspé, sous la présidence de M. Richard St-Laurent, représentant la MRC d'Avignon et à laquelle étaient également présents :

M. Guy Gallant

Préfet

Représentant de la MRC d'Avignon

M^{me} Louise Langlois

Maire de Chandler

Représentant la MRC du Rocher-Percé

M André Boudreau

Substitut

Représentant la MRC du Rocher-Percé

M^{me} Délisca Ritchie Roussy

Préfet

Représentant la MRC de La Côte-de-Gaspé

M. Daniel Côté

Maire de Gaspé

Représentant la MRC de La Côte-de-Gaspé

M. Jean-Guy Poirier

Préfet

Représentant la MRC de Bonaventure

M. Allen Cormier

Préfet

Représentant la MRC de La Haute-Gaspésie

M. Roger Chevarie

Représentant l'Agglomération des Îles-de-la-Madeleine

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Éric Dubé

Maire de New Richmond

Représentant la MRC de Bonaventure

M^{me} Micheline Pelletier

Maire de Sainte-Anne-des-Monts

Représentant la MRC de La Haute-Gaspésie

M. Jonathan Lapierre

Maire des Îles-de-la-Madeleine

Représentant l'Agglomération des Îles-de-la-Madeleine

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION :

Grégoire Arsenault – LBA Stratégie Conseils

Didier Dufour - Coordonnateur

Gilbert Scantland – Directeur général et secrétaire-trésorier

Jean-François Thériault – LBA Stratégies Conseils

ORDRE DU JOUR TEL QU'ADOPTÉ

1. Ouverture de la réunion;
2. Lecture et adoption du projet d'ordre du jour;
3. Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion du 17 juin 2015;
4. Correspondance;
5. Approbation des comptes payés et à payer;
6. Règlement d'emprunt 2010-01, financement à terme :
 - 6.1. Résolution mandatant le ministère des Finances du Québec à procéder à un appel d'offres pour le financement à long terme du Règlement d'emprunt 2010-01;
 - 6.2. Résolution pour l'adjudication du contrat de financement à long terme, projet Le Plateau II;
 - 6.3. Résolution de concordance;
 - 6.4. Résolution de courte échéance;
7. Adoption des états financiers 2014;
8. Adoption du budget 2016;
9. Calendrier de versement des quotes-parts;
10. Projet de couplage éolien-diesel aux Îles-de-la-Madeleine :
 - 10.1. Approbation des conditions de participation et de l'entente type de participation;
11. Varia;
12. Date et lieu de la prochaine rencontre;
13. Clôture de l'assemblée.

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Le président, M. Richard St-Laurent, ouvre la réunion et souhaite la bienvenue aux membres du conseil d'administration.

Aucune proposition n'est débattue à ce point.

2. LECTURE ET ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR

M. St-Laurent fait lecture du projet d'ordre du jour.

M. Guy Gallant propose d'adopter le projet d'ordre tel que présenté.

R-2015-023

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents.

3. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 23 JANVIER 2015

Les membres du conseil d'administration ayant pris connaissance du procès-verbal, il n'y a pas de lecture.

M. Jean-Guy Poirier propose que le procès-verbal soit adopté tel que présenté.

R-2015-024

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents.

4. CORRESPONDANCE

La liste de la correspondance a été transmise aux membres du conseil d'administration via l'Intranet, il n'y a pas de question particulière.

Aucune proposition n'est débattue à ce point.

5. APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

La liste des comptes payés et à payer a été transmise de façon électronique.

Les comptes à payer au 21 septembre 2015 totalisent 94 460,00 \$.

IL EST PROPOSÉ par M. Daniel Côté que la liste des comptes totalisant un montant de 94 460,00 \$ soit approuvée.

R-2015-025

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents.

6. RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2010-01, FINANCEMENT À TERME

À la demande du président, Didier Dufour explique aux membres du conseil d'administration le processus de financement par le ministère des Finances du Québec.

6.1 Résolution mandatant le ministère des Finances du Québec à procéder à un appel d'offres pour le financement à long terme du Règlement d'emprunt 2010-01

CONSIDÉRANT que la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine désire se prévaloir des dispositions de l'article 1066 du Code municipal;

IL EST PROPOSÉ par M^{me} Louise Langlois :

QUE le conseil mandate le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du Code municipal pour et au nom de la municipalité.

R-2015-026

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents.

6.2 Résolution pour l'adjudication du contrat de financement à long terme, projet Le Plateau II

ATTENDU QUE conformément au Règlement d'emprunt numéro 2010-01, la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie Îles-de-la-Madeleine souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 13 octobre 2015 au montant de 8 193 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de cette demande, la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine a reçu les soumissions détaillées ci-dessous :

| Nom du soumissionnaire | Prix offert | Montant | Taux | Échéance | Coût réel |
|---|-------------|-----------|--------|----------|-----------|
| FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. | 98,13100 | 305 000 | 1,4000 | 2016 | 2,74197 % |
| | | 314 000 | 1,6000 | 2017 | |
| | | 323 000 | 1,8500 | 2018 | |
| | | 333 000 | 2,1000 | 2019 | |
| | | 6 918 000 | 2,3500 | 2020 | |
| VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC. | 98,10900 | 305 000 | 1,3000 | 2016 | 2,88023 % |
| | | 314 000 | 1,5000 | 2017 | |
| | | 323 000 | 1,7500 | 2018 | |
| | | 333 000 | 2,1000 | 2019 | |
| | | 6 198 000 | 2,5000 | 2020 | |

ATTENDU QUE l'offre provenant de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. s'est avérée la plus avantageuse.

IL EST PROPOSÉ par M^{me} Délisca Ritchie-Roussy :

QUE l'émission d'obligations au montant de 8 193 000 \$ de la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine soit adjugée à FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. ;

QUE demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE le président et le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le secrétaire-trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises ».

R-2015-027

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents.

6.3 Résolution de concordance

ATTENDU QUE conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 8 193 000 \$:

| Règlement d'emprunt n ^o | Pour un montant de \$ |
|------------------------------------|-----------------------|
| 2010-01 | 8 193 000 \$ |

ATTENDU QU'aux fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier le règlement en vertu duquel ces obligations sont émises.

IL EST PROPOSÉ par M. Jean-Guy Poirier :

QUE le règlement d'emprunt indiqué précédemment soit amendé, s'il y a lieu, afin qu'il soit conforme à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard dudit règlement compris dans l'émission de 8 193 000 \$;

QUE les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 13 octobre 2015;

QUE ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le secrétaire-trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destinée aux entreprises »;

QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante :

BANQUE NATIONALE DU CANADA
39-26, MONTÉE DE SANDY BEACH
GASPE, QUÉBEC
G4X 2A8

QUE les intérêts soient payables semi-annuellement, le 13 avril et le 13 octobre de chaque année;

QUE les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7);

QUE les obligations soient signées par le président et le secrétaire-trésorier. La Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, tel que permis par la Loi, a

mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

R-2015-028

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents.

6.4 **Résolution de courte échéance**

IL EST PROPOSÉ par M. Guy Gallant :

QUE pour réaliser l'emprunt au montant total de 8 193 000 \$ effectué en vertu du Règlement numéro 2010-01, la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

cinq (5) ans (à compter du 13 octobre 2015); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2021 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le Règlement d'emprunt numéro 2010-01, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

R-2015-029

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents.

7. **ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS 2014**

Ce point est reporté à la prochaine réunion.

Aucune proposition n'est débattue à ce point.

8. **ADOPTION DU BUDGET 2016**

Ce point est reporté à la prochaine réunion.

Aucune proposition n'est débattue à ce point.

9. **CALENDRIER DES VERSEMENTS DES QUOTES-PARTS**

À la demande du président, M. Grégoire Arsenault présente les principaux éléments nécessaires à la prise de décision :

- pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2015, la Régie encaissera ses distributions provenant de la Société en commandite LP2 au 31 décembre 2015, permettant de les comptabiliser dans l'exercice financier 2015 de la Régie;
- pour l'exercice budgétaire 2016, la Régie prévoit la distribution des Excédents nets 2015, un montant de 300 000 \$.

IL EST PROPOSÉ par M. Daniel Côté :

QUE la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine effectue la distribution des Excédents nets en un seul versement au début de l'exercice financier 2016;

QUE cette distribution soit répartie entre les MRC dans la proportion que représente la Richesse foncière uniformisée (RFU), dont on aura soustrait la RFU des municipalités ayant exercé leur droit de retrait, sur la somme de la RFU évolutive des MRC, de laquelle on aura soustrait les RFU de toutes les municipalités ayant exercé leur droit de retrait.

R-2015-030

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents.

10. PROJET DE COUPLAGE ÉOLIEN-DIESEL AUX ÎLES-DE-LA-MADELEINE

Les points 10.1 et 10.2 sont traités en même temps, car les conditions de participation sont incluses dans l'entente type de participation.

À la demande du président, M. Jean-François Thériault explique le contenu de ces documents.

IL EST PROPOSÉ par M^{me} Délisca Ritchie Roussy d'approuver le document entente type de participation pour la réalisation d'un projet éolien aux Îles-de-la-Madeleine.

R-2015-031

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents.

11. VARIA

Il n'y a pas d'autre point.

Aucune proposition n'est débattue à ce point.

13. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE RENCONTRE

La prochaine rencontre sera convoquée au besoin.

Aucune proposition n'est débattue à ce point.

12. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

M. Allen Cormier propose la levée de l'assemblée, il est 12 h 42.

Aucune proposition n'est débattue à ce point.

CERTIFICATION

Lu et certifié conforme par
le président

Lu et certifié conforme par
le secrétaire-trésorier

Richard St-Laurent

Gilbert Scantland

Date

Date

ADOPTION

Adopté par résolution du conseil d'administration le :

Date